

Mobilité entrante : STAGE

Il faut qu'un accord international soit signé entre l'établissement d'origine et l'IUT de Saint-Nazaire pour réaliser un stage à l'IUT, en laboratoire. Les étudiants, quelle que soit leur origine, doivent :

- Présenter leur candidature au responsable du service, laboratoire ou département avec une lettre de motivation précisant le motif du stage et un CV
- Demander une lettre d'acceptation au responsable indiquant les dates de stage
- Elaborer et faire signer un learning agreement spécial stage
- Elaborer et faire signer une convention de stage
- Ouvrir un compte en banque reconnu en France
- Chercher un logement ou une chambre étudiante (annonces sur [leBoncoin.fr](https://www.leboncoin.fr) et/ou prendre contact avec le groupe étudiant HOME'TC*)
- Prendre une assurance habitation (obligatoire)
- Renseigner une fiche d'inscription à l'IUT

S'il s'agit d'une mobilité entrante EUROPE :

- Pièces à fournir : passeport ou carte d'identité ; acte de naissance ; certificat de scolarité de l'établissement d'origine prouvant le paiement des droits d'inscription ; carte européenne d'assurance maladie ; compte rendu d'une radio des poumons récente ; photo d'identité ; autorisation de l'utilisation de la photo d'identité signée* ; attestation de lecture du règlement intérieur de l'IUT signé* ; attestation de responsabilité civile (elle doit mentionner : vie privée dommages aux tiers et aux biens) ; relevé d'identité bancaire

S'il s'agit d'une mobilité entrante Hors EUROPE :

- Pièces à fournir : visa ; titre de séjour ; passeport ; acte de naissance ; certificat de scolarité de l'établissement d'origine prouvant le paiement des droits d'inscription ; preuve d'une couverture médicale internationale ou demande AMELI (sécurité sociale française) et carte de mutuelle complémentaire ; compte rendu d'une radio des poumons récente ; photo d'identité ; autorisation de l'utilisation de la photo d'identité signée* ; attestation de lecture du règlement intérieur de l'IUT signé* ; attestation de responsabilité civile (elle doit mentionner : vie privée dommages aux tiers et aux biens) ; relevé d'identité bancaire

*se renseigner auprès du service Relations Internationales de l'IUT en laissant vos noms, mails, numéro de téléphone et en transmettant par mail les documents annoncés ci-dessus.

Service Relations Internationales

Contact : christelle.leblanc@univ-nantes.fr - Tel :02 40 17 86 19